

Recommandation pour la surveillance des règles d'examen en cas d'utilisation de moyens électroniques aux examens (pour les experts aux examens)

Version 1.5 du 11.02.2025

Champ d'application: formations initiales de 3 et 4 ans des métiers techniques MEM

Introduction:

L'utilisation de documents numériques est autorisée dans le cadre des règles d'examen stipulées dans le présent document à condition qu'aucune autre règle ne soit enfreinte. Pour une meilleure surveillance visuelle, les candidats doivent être tournés de 180° par rapport aux autres candidats.

Surveillance des règles d'examen:

1. Documents numériques:

- a) Contrôler si les documents utilisés sont autorisés. A observer durant toute la durée de l'examen.
- b) Les notes personnelles sont autorisées.

2. Moyens électroniques:

- a) Aucun appareil de remplacement ne doit être mis à disposition.
- b) Aucun support matériel ou logiciel n'est assuré.
- c) En cas de défaillance éventuelle d'un appareil, le candidat doit immédiatement en informer l'expert.

3. Alimentation électrique:

- a) La salle doit être équipée d'un nombre suffisant de prises (rouleaux de câble, multiprises, prises 3 broches).
- b) Chaque place d'examen doit avoir accès à une prise dans un périmètre de 3 m.
- c) Il n'est pas nécessaire d'aménager une alimentation sans interruption (ASI), l'utilisation de la batterie suffit pour une alimentation temporaire de l'appareil.

4. Communication:

- a) Toute forme de communication, y compris l'utilisation de l'intelligence artificielle, est interdite.
- b) Assurez-vous que le Bluetooth, la 5G, etc., sont désactivés.
- c) Les téléphones portables doivent être éteints et remis à l'expert
- d) L'examen doit être effectué exclusivement sur la plateforme désignée par l'expert en chef.

Toute communication en dehors du cadre défini constitue une violation des règles de l'examen.

5. Enregistrement:

- a) Surveiller sporadiquement l'utilisation des appareils photo et des enregistreurs vocaux.
- b) Avant le début de l'examen, recouvrir les appareils photo avec un ruban adhésif (doit pouvoir être retiré sans résidu).

Sanctions:

Le non-respect des règles d'examen 4 et 5 est immédiatement sanctionné par une exclusion de l'examen!